

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD12

présenté par

Mme Batho, M. Bouillon, M. Saulignac, M. Garot et M. Le Foll

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« indissociable de l'exploitation du gîte sur lequel »

les mots :

« le préalable indispensable à la valorisation des substances sur lesquelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rétablir la rédaction de l'Assemblée nationale, en conservant les seules améliorations rédactionnelles apportées par le Sénat.